

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

Samedi 1^{er} Avril 1939

PUBLICITE LOCALE :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Graslin - NANTES - (Loire-Inf.)
TELEPHONE : 145-53 et 124-10

EXTRA-LOCALE
AGENCE FRANÇAISE D'ANNONCES
35, Rue des Petits-Champs - PARIS
TELEPHONE : Richelieu 93-62

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

TELEPHONE 141-95 - 157-43

N° des Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
25.510 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.
350.41 Synd. Prod. Lég. pour la Conserve.

Voir en 4^e pageNotre nouveau
Feuilleton

Frères Jumeaux

Une Lettre du Président de l'U.N.S.A.

La presse entière a fait écho aux incidents qui se sont déroulés, le mardi 7 mars, à Balinghem (Nord), à la suite d'exigences inadmissibles formulées à l'encontre d'un fermier, ancien ouvrier agricole et père de cinq enfants, par sa propriétaire.

Dès qu'il eut été mis au courant de la situation, par la Fédération Agricole du Nord, notre président, M. Boulange, adressa à M. Queuille, ministre de l'Agriculture, la lettre suivante :

Paris, le 10 mars 1939

« Monsieur le Ministre,

« Les graves incidents qui viennent de se produire dans le Nord, nous sont signalés par notre Fédération des Syndicats de ce département comme révélant l'urgence nécessaire de régler, enfin, d'une façon satisfaisante, les rapports entre propriétaires et fermiers par une législation réclamée depuis plusieurs années.

« J'ai l'honneur d'attirer, d'une façon pressante, votre attention sur les propositions faites, depuis 1937, par l'Union Nationale des Syndicats Agricoles.

« Nos Syndicats, quelle qu'en soit la région, sont unanimes à préconiser le vote d'une loi comprenant : la réforme du bail à ferme, l'indemnité de plus-value au fermier sortant et, pour certaines régions, qui, comme le Nord, sont intéressées au régime de la propriété culturale, la possibilité d'opter pour ce régime.

« L'option pourrait être laissée entre le régime du bail à ferme et le régime de la propriété culturale, au sein de la Chambre d'Agriculture. Ainsi serait donné à chacune des régions le régime de fermage qui convient à leurs habitudes et à leurs usages propres.

« L'unanimité qui s'est faite, au sein du syndicalisme agricole sur ce régime à option, pourrait sans doute se faire également au Parlement.

« Si les suggestions raisonnables et justes de l'U.N.S.A. avaient été retenues depuis plusieurs années, l'on eût évité des incidents aussi pénibles que ceux qui viennent d'éclater dans le Nord, et les frictions entre propriétaires et fermiers qui, si elles ne s'expriment pas publiquement, n'en créent pas moins, parfois, un grave malaise.

« Je pense, Monsieur le Ministre, que votre autorité au Sénat vous permettrait de faire comprendre la nécessité, grâce à ce système sage d'option, d'améliorer les rapports de confiance qui doivent exister entre propriétaires et fermiers et j'espère que vous pourrez également convaincre la Chambre et l'amener à examiner, sans passion idéologique, ce problème, certes complexe, mais aisément soluble.

« Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'urgence qu'il y a pour le Gouvernement à prendre, en cette matière, les initiatives souhaitées par l'ensemble du Syndicalisme agricole.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

« Le Président,

J. Boulange.

CONCOURS NATIONAL DES S. H. R.

Nous apprenons avec plaisir que notre Administrateur, le colonel Alfred de la Brosse, propriétaire et éleveur à Orvault, vient d'être nommé, par arrêté en date du 24 Mars 1939, membre du Conseil consultatif du Comité National des Sociétés Hippiques rurales et urbaines, au titre de représentant des Sociétés hippiques rurales ; en remplacement du commandant de Bellain, décédé.

Nous sommes heureux de lui adresser nos félicitations.

Un brin de causerie



Quand c'est qu'on est point content d'un compagnon, d'un homme qui change de place, on dit de lui : Quel pigeon voyageur ! Un peu comme un insulte. Libre à nous de juger nos frères et nos sœurs (encore qu'on ne voye pas la poutre qu'est dans son œil), mais ne médions point des pigeons voyageurs, des vrais, avec leurs ailes, qui forment la plus belle et la plus noble des familles animales.

D'après les temps les plus reculés, les pigeons voyageurs ont été les auxiliaires « bons pour le service armé », puisqu'on les utilisait en première ligne durant la guerre. Les polius de Verdun, et, d'ailleurs, ont-ils point souvenance des services rendus par les colombiers militaires ? A commencer par ce fameux « 787-15 », cité à l'ordre de l'Armée, rapport à sa liaison historique du Fort de Vaux, en juin 1916.

Auxiliaires des hommes en temps de guerre, ces gentilles bestioles le sont aussi en temps de paix. La colombe tenant un rameau d'olivier, en est-elle point le joli symbole ? Quant à la Colombe du père Noël, revenant à l'arche à tire d'ailes, tout porte à croire que c'était une ancêtre de nos braves pigeons voyageurs.

Une chose qui nous dépasse et que s'expliquent point même nos savants, c'est le sens d'orientation de ces oiseaux. On a raconté, là d'essus, tant et tant de boniments, de suppositions, que tout les théories, même les plus scientifiques, se contredisent les unes les autres.

Qu'importe que ce soye un don spécial d'intelligence, ou ben une organe magnétique inconnue, qui le forcerait à se diriger, l'est formidable de voir une bête, pesant guère plus de quatre cents grammes, lâchée à des distances considérables (jusqu'à mille kilomètres de son colombier), rentrer d'un seul coup d'ailes, à une vitesse pouvant atteindre le cent à l'heure. Citait-on point, dernièrement, le retour d'un pigeon, au zoo de New-York, qu'avait fait plusieurs centaines de kilomètres, deux ans après son départ. Comme quoi leur mémoire est aussi prodigieuse que leur faculté d'orientation.

Tout ces qualités font qu'à l'étranger, — en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Yougoslavie, — les pigeons voyageurs jouissent, comme chez nous, d'une grande popularité. Même qu'en Belgique sa faveur est sans pareille, que tous les Belges, comme les gars du ch'Nord, sont « colombineux » à leur naissance, membres actifs d'un tas de sociétés colombophiles et que c'est par millions que les pigeons prend leur envolée chaque matin.

On peut se demander qui c'est qu'est le plus heureux, des pigeons qu'est envolés, ou des propriétaires, tant leur mine est réjouie et que leur plaisir est grand.

Le plus fidèle au colombier est point c'tui-là qu'on pense !

maître jenniot

Nos pages spéciales :

Cette semaine :



La Page de l'Éleveur

A travers le CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE de Paris

Cette grande manifestation nationale de notre élevage et de nos produits du sol s'est déroulée cette année sous un ciel gris et maussade, dans une atmosphère d'inquiétude en raison de la situation internationale. Et ces menaces extérieures, jointes à l'inclemence de la température, n'ont pas donné au Concours Agricole son éclat coutumier.

L'an dernier déjà, par suite de l'épidémie de fièvre aphteuse, le Concours ne comportait pas d'animaux. Cette année, l'épizootie, bien qu'en régression, n'ayant pas encore disparue, le Ministre de l'Agriculture hésita de longues semaines avant d'autoriser l'ouverture du Concours. Celui-ci ne fut décidé qu'au dernier moment et sous réserve des plus sérieuses précautions ve empêchant beaucoup d'éleveurs d'y participer — notamment pour la section des animaux gras, qui fut très sérieusement handicapée. Et ceci se conçoit aisément, les éleveurs n'ayant pas eu le temps matériel d'engraisser leurs sujets.

Beaucoup se plaignent également de l'insuffisance des prix décernés aux lauréats. Voilà de nombreuses années que nous nous faisons les échos de ces doléances parfaitement justifiées. Les prix sont au même niveau qu'autrefois, alors que les frais de transports, de séjour, inhérents à cette manifestation, ont augmenté considérablement, que le coût de la vie a doublé depuis juin 1936 et que les dévaluations successives ont abaissé le franc.

Toutes ces raisons ont certes militées pour réduire le nombre des concurrents — à un moment où tout devrait être mis en œuvre pour donner un nouvel essor à l'élevage national, déjà si gravement touché.

Avant passé la semaine au Concours Général de Paris, nous avons pu examiner à loisirs les différentes compétitions de ce Concours et sommes heureux de rapporter pour nos lecteurs quelques-unes de nos réflexions.

Du point de vue numérique, il y avait cette année 600 bovins, contre 900 au dernier Concours de 1937 et environ 50 ovins en moins. Seule, la race porcine comportait son effectif habituel. Les bovins gras ne réunissaient que 115 animaux, contre 260 en 1937, et parmi ceux-ci, fort peu de bœufs blancs charollais (qui faisaient l'admiration des parisiens), mais beaucoup de limousins et un beau contingent de normands. Quant au Concours beurrier, il ne groupait qu'une centaine de concurrents, contre 150 au précédent concours.

Pour vendre au mieux sa production, l'éleveur, comme le commerçant, doit recourir aujourd'hui à une certaine publicité, faire connaître les produits de son élevage. Malgré les frais de déplacement à Paris, il ne peut que trouver une juste récompense de ses efforts, en participant à cette manifestation nationale agricole. Nous possédons d'excellentes races bovines qui devraient trouver acquéreurs dans de nombreux pays étrangers et qui rivaliseraient aisément avec les meilleures races du Nord ou d'Angleterre. Pareillement, certaines races bovines, ovines et porcines pourraient être implantées dans quelques-unes de nos colonies, ce qui offrirait de nouveaux débouchés à notre élevage.

La visite détaillée du vaste hall des Bovins constitue une intéressante leçon de choses, pour l'étude de nos différentes races. Il y avait là, comme reproducteurs, les plus beaux spécimens de Normands, Hollandais, Flamands et toute la gamme de nos belles races, depuis les « Maine Anjou » (dont un taureau phénoménal) jusqu'aux petites bretonnes pie-noires et froment, en passant par les Parthenaises, Bleues du Nord, Tachetées de l'Est, Brunes des Alpes, Ferrandaises, Tarentaises, d'Aubrac, Gasconnes, Bordelaises, sans omettre de très belles Charollaises, ni la race brune de Salers, aux cornes longues et effilées, avec leur clochette au cou.

Parmi les reproducteurs Maine-Anjou, signalons le « prix de famille » remporté par notre adhérent M. Henri Leroyer, à Cossé-le-Vivien, le 3^e Prix de la 3^e Section à MM. Houssais Frères, au Breil, par Erbray, pour leur taureau « Natic ».

Enfin, notre ami M. Jean Corisier, le Pont, à Soudan, se voit décerner un 3^e Prix pour son superbe taureau « Mouton », un 4^e Prix pour sa vache « Neuve », un 3^e Prix supplémentaire pour sa vache « Omelle » et un 1^{er} Prix supplémentaire pour « Jiloute ». Nous sommes heureux de le féliciter.

Chez les animaux gras, signalons l'effort des éleveurs normands et maine-anjou, effort qui mériterait d'être accentué.

Les prix d'honneur des bovins gras ont tous été remportés par la race Charollaise. Celui du jeune bœuf isolé a été gagné par M. Anatole Lantier, à Chambois (Ain), pour un animal pesant 1.160 kilos vifs et estimé 1.450 livres de viande. Il aurait été vendu 12.000 francs.

Le prix d'honneur des vaches a été attribué à un animal de six dents élevé par MM. Durat et Beurrier, à Cindré, Allier. Son poids est de 880 kilos vifs avec une estimation de 1.100 livres de viande. Elle a été vendue 10.800 francs.

La bande d'honneur de quatre bœufs pesant une moyenne de 900 kilos vifs provenait également de l'élevage de MM. Durat et Beurrier. Ils ont été vendus pour 36.000 francs.

Ces éleveurs avaient amené 13 Bourbonnais gras, parfaitement homogènes, qui embarrassèrent fort le jury. Le premier prix des vaches charollaises pesait 943 kilos vifs et fut vendu 8.700 francs.

de semences et sélectionneurs y exposaient toute la gamme de leurs diverses variétés.

Plus loin, les services de l'Enseignement Agricole officiel, sur d'immenses panneaux, mentionnaient la tâche accomplie par les différentes Ecoles d'Agriculture, enseignement supérieur et enseignement pratique. Des Ecoles artisanales de charonnage, menuiserie, vannerie, etc., et Ecoles ménagères avaient installé de petits ateliers, et les élèves, jeunes gens et jeunes filles, vaguaient à leurs travaux habituels sous les regards amusés du public.

Après le stand des Engrais, qui eut aussi son succès, on passait au stand des Produits laitiers et beurriers. Le buste du président Herriot (avec sa pipe) sculpté dans une motte de beurre de 700 kilos, fut des plus entouré. De nombreuses coopératives laitières et beurrières s'étaient particulièrement distinguées, entre autres celles des Deux-Sèvres et de Charente-Inférieure.

Pour la Loire-Inférieure, signalons les récompenses obtenues par la Laiterie Coopérative de Plessé, la Laiterie Industrielle Henri Baron, à Derval, la Laiterie Industrielle Joseph Couraud, à Mauves. Pour les beurres demi-sel et salés, hors concours, Laiterie Coopérative de Blain ; seconde médaille d'argent, Laiterie Coopérative de Plessé.

Le hall des produits coloniaux réunissait toutes les productions agricoles de nos possessions les plus lointaines et de notre empire nord-africain.

L'Union Pomologique des Producteurs de Sainte-Paterne-Racan (Indre-et-Loire) et plusieurs syndicats pomologiques de la Sarthe et d'Indre-et-Loire présentaient de magnifiques caissettes de fruits à couteaux, entre autres de « Reinettes du Mans », pommes de qualité et d'exportation. De gros efforts mériteraient d'être faits dans notre région, pour l'obtention de fruits de qualité, sains et bien présentés.

Enfin, voici le temple de Bacchus, la multitude des vastes stands, superbement décorés, de nos grandes associations viticoles d'Alsace, d'Anjou, de Bourgogne, de Champagne, du Bordelais, du Saucrois, de Loire-Inférieure, etc.

Là encore, nos vins de la Loire-Inférieure furent à l'honneur et appréciés par une foule de parisiens. Notre groupe départemental de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest, avait aménagé un stand de 12 mètres de long, agrémenté du panorama du Vignoble Nantais, au-dessus duquel se détachait en lettres capitales, le nom de « Muscadet ». Quatre-vingt-huit vigneronniers prirent part au Concours et remportèrent de nombreuses médailles. Nous publions plus loin la liste officielle des lauréats que nous sommes heureux de féliciter — et que nous retrouverons sans doute bientôt à notre prochain concours de Nantes.

Le Muscadet est de plus en plus apprécié des Parisiens. Sa vogue est croissante ; il a sa place toute indiquée à côté des meilleurs vins secs d'ailleurs peu nombreux. Les vigneronniers Nantais peuvent escompter un débouché intéressant sur la capitale, à la condition de maintenir des vins de qualité.

Nous manquerions à notre rôle d'informateur, si nous omettions de signaler l'importante section des Carburants Forestiers, qui réunissait en un vaste pavillon tout le matériel aujourd'hui en usage, depuis les machines à tronçonner la charbonnette, jusqu'aux camions, camionnettes,

Dégâts des gelées

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE NOUS COMMUNIQUE :

Une loi du 6 Mars 1939 a été votée par le Parlement afin de venir en aide, avec une procédure simplifiée, aux Agriculteurs dont les plantes fourragères d'automne et d'hiver ont été détruites par les gelées de Décembre 1938.

Quelles seront l'importance des secours et les conditions d'application ?

Sans espérer voir ces indemnités éventuelles approcher — même de loin — les dommages considérables qui ont été subis, on peut au moins escompter que par cette loi du 6 Mars les secours distribués le seront assez rapidement.

Mais il importe de ne pas oublier que cette loi du 6 Mars ne vise que les dégâts éprouvés par les fourrages en terre d'automne et d'hiver (notamment les choux et les rutabagas) à l'exclusion des autres cultures et notamment des Avoines.

De celles-ci la gelée avait détruit la plus large part ; celles même qui paraissent avoir échappé à la destruction immédiate se sont trouvées tellement touchées qu'elles ont pour la plupart été incapables de résister aux maladies et accidents secondaires qui se sont produits depuis lors.

La loi du 6 Mars 1939 ne se préoccupant pas de ces cultures, il importe aux agriculteurs de ne pas négliger, à leur égard, le bénéfice de la loi de 1932 sur les Calamités Agricoles, suivant les formalités habituelles.

Traitement des Arbres Fruitiers contre la Tavelure

Le premier traitement contre la Tavelure doit être exécuté lorsque les boutons floraux commencent à se séparer et avant l'ouverture de ces boutons. Le moment est venu de faire ce traitement pour certaines variétés de poiriers comme le « Duc de Bordeaux », et, à la fin de ce mois, ou au début d'Avril, il sera temps de traiter les « Williams ». Ce même traitement était conseillé 15 jours plus tôt, l'année dernière, ce qui correspond, en 1939, à un retard de 15 jours dans le développement de la végétation par rapport à 1938.

On suivra attentivement le développement des bourgeons pour les autres variétés de poiriers et pour les pommiers.

Employer la bouillie bordelaise alcaline : 1 kilogramme de sulfate de cuivre par hectolitre et une quantité de chaux largement suffisante pour obtenir l'alcalinité (bouillie bleue).

Dans les vergers ravagés par certains insectes, comme l'*Homocidus*, il sera indiqué d'ajouter à la bouillie cuprique de 1/2 à 1 kilogramme d'arséniate de plomb par hectolitre.

Le second traitement contre la Tavelure se fera après la floraison, à la fin de la chute des pétales.

Pour les variétés sensibles qui craignent les brûlures par les sels de cuivre, on pourra utiliser — mais avec moins de chances de succès — la bouillie sulfocalcique à 2 %.

Station d'Alertes Agricoles (Station Oenologique Régionale d'Angers).

Illusions et Réalités

Pendant trop longtemps, on s'est reposé de tout souci concernant l'avenir du pays en invoquant la paysannerie « réservoir inépuisable de vies humaines et de forces saines ». Mais pendant ce temps, on a systématiquement ignoré le paysan, ses difficultés, ses besoins, on a cru pouvoir se dispenser d'améliorer son sort en spéculant sur son attachement au sol natal et à ses traditions.

Que n'a-t-on pas fait, par contre, pour le détacher de toutes les religions, et substituer à ses traditions chrétiennes, et familiales, le matérialisme le plus terre à terre. Une politique aussi détestable ne pouvait produire d'autres effets que ceux que nous déplorons aujourd'hui, car aucune illusion n'est plus possible, nos campagnes se vident et se dépeuplent à une cadence accélérée, cette magnifique paysannerie qui était la fierté et la force de notre pays est en train de disparaître.

La J.A.C., qui a étudié au début de l'hiver ce problème du dépeuplement, apporte aujourd'hui le témoignage d'enquêtes minutieuses, menées par ses sections à travers toute la France.

POURQUOI QUITTE-T-ON LA TERRE ?

Raison d'ordre économique. Certes oui, car lorsque le jeune rural compare sa situation au point de vue : durée du travail, rémunération, possibilité de loisirs, etc., avec celle de l'ouvrier ou du fonctionnaire, il a vite fait de se découvrir une vocation de garde mobile, de métallurgiste ou d'employé de la S.N.C.F. En dehors de cette catégorie — la plus importante — ils sont nombreux les jeunes qui voudraient rester à la terre s'établir et qui ne le peuvent pas, faute d'avances suffisantes.

Raison d'ordre moral. Oui, et c'est souvent la raison déterminante.

Dans telle commune on signale « des cultivateurs, même aisés, poussent leurs fils à désertir la terre pour devenir fonctionnaires, ce qui est, paraît-il, l'idéal ». Dans une région dépeuplée, on note : « Il est remarquable que ce ne sont pas les enfants de familles nombreuses qui quittent la terre, car ceux-là ont été élevés avec l'habitude et le goût du travail, mais, au contraire, des fils uniques qui ont pourtant une situation toute faite chez eux. »

La grande cause aussi, que l'on signale un peu partout, c'est la jeune fille qui réussit toujours à entraîner son fiancé en ville lorsque le métier de fermière ne lui plaît pas.

LES REMÈDES

Pour restaurer la Paysannerie, il faut, comme condition préalable, donner au paysan des possibilités de rester à la terre et d'y vivre dans la saine.

Pour cela la J.A.C. demande avec toutes les organisations qualifiées de l'Agriculture :

tracteurs agricoles et mêmes voitures automobiles de touristes, fonctionnant au gaz des forêts, carburant national, particulièrement précieux pour nous libérer des trusts du pétrole.

N'avons-nous pas vu M. Queuille, ministre de l'Agriculture, dans une superbe « Hotchkiss » à 2000 francs ?

R. FAIVRE.

Les Allocations familiales à toutes les familles rurales ; des allocations qui constituent vraiment une aide à la famille.

Pour les jeunes qui travaillent chez leurs parents, l'institution d'un « droit de travail » leur garantissant la reconnaissance de leurs droits, avant tout prélevement de droit de succession et partage.

Pour les jeunes qui désirent fonder un foyer, l'institution d'un système de prêt au mariage leur permettant de faire face aux frais de leur établissement.

Cela est indispensable, mais ne suffit pas.

Il faut redonner à la Jeunesse rurale le goût et l'amour de son métier, on ne s'attache qu'à ce que l'on aime : Il faut restaurer la famille rurale dans sa beauté d'autrefois. Et pour cela préparer la Jeunesse d'aujourd'hui, en lui faisant comprendre le vrai sens et la valeur de la vie, en éduquant le goût de l'effort, le sens du dévouement et des responsabilités.

Il faut préparer pour demain des familles rurales unies et fécondes et pour cela faire comprendre à la Jeunesse rurale d'aujourd'hui la beauté et la noblesse de l'amour vrai.

Travail indispensable d'éducation car selon l'expression de nos frères jacobins : « Pour faire un Monde nouveau, il faut une Jeunesse nouvelle ».

Cette jeunesse nouvelle qui aura le courage de regarder la vie en face, qui sera capable de se passionner, de s'enthousiasmer, pour un idéal de fermeté rurale, de générosité et de dévouement, qui la préparera ?

LA REPONSE DE LA J.A.C.

A cette question, la J.A.C. a déjà répondu par les faits.

Elle a rendu l'espoir aux jeunes qui se désolent d'être seuls, en créant entre eux une vaste fraternité d'idéal et de sentiments.

Elle a redonné un sens à notre vie en nous associant au vaste travail de rénovation qu'elle a entrepris.

Combien de jacobins, de militants nous ont dit : « Si je suis resté à la terre, si j'ai repris courage, c'est à la J.A.C. que je le dois. »

Non, la Paysannerie ne mourra pas, car un souffle de renouveau a passé sur nos campagnes, une jeunesse ardente, au dynamisme puissant, s'est attelée résolument au travail de redressement, on peut avoir confiance, elle le réalisera.

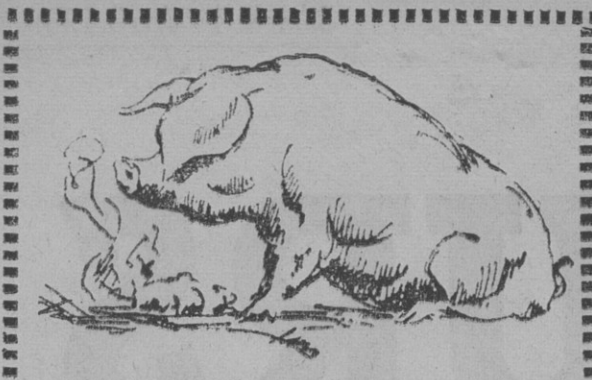
Après 10 ans d'efforts persévérants, il était nécessaire que cette Jeunesse nouvelle montre ce dont elle est capable.

Réunir dans un congrès, en pleine cour de Paris, plus de 35.000 jeunes ruraux venus de tous les horizons de France, n'est-ce pas là un véritable tour de force qui connaît les difficultés d'une pareille tâche ?

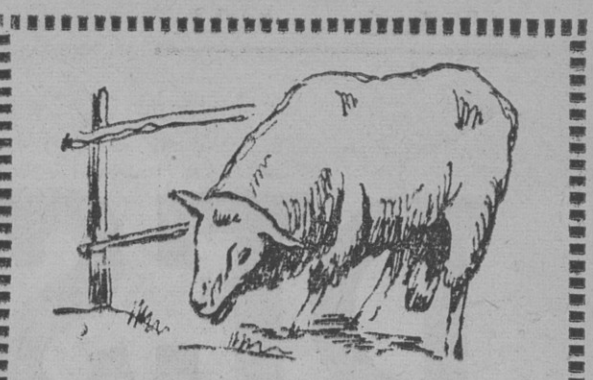
C'est pourtant ce que réalisera la J.A.C. par son congrès du X^e Anniversaire, le 22 avril prochain, au Vel d'Hiv à Paris.

Avoir osé concevoir une semblable manifestation, en avoir confié la préparation et l'organisation à de jeunes chefs ruraux authentiques, n'y a-t-il pas là des raisons d'espérer en l'avenir ?

Où, les 22 et 23 avril prochains, la J.A.C. tout entière sonnera le réveil de la Paysannerie française qui ne veut pas, qui ne doit pas mourir.



La Page de l'Éleveur



Les vices rédhibitoires dans les ventes d'animaux

Les lois qui ont réglementé les ventes d'animaux domestiques ne sont pas toujours d'application facile et pour tant, il n'est pas permis, si l'on veut se défendre dans le commerce des bes- tiaux, d'ignorer les dispositions léga- les en la matière.

Dans un premier article, nous nous efforcerons de mettre les lois sur les vices rédhibitoires à la portée de tous et, dans un prochain numéro, nous montrerons comment les Tribunaux jugent ces sortes d'affaires.

Nous y ajouterons les conseils pra- tiques que suggère l'expérience.

Il y a dans le code Civil un article 1641 qui oblige le vendeur d'une chose à la garantie à raison des défauts ca- chés de cette chose, défauts la ren- dant impropre à l'usage auquel on la destine.

Si ces défauts diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, on n'en aurait donné qu'un prix moindre s'il les avait connus, ce sont également des vices rédhi- bitoires.

Dans ce cas l'acheteur peut deman- der au Tribunal de prononcer la nul- lité (résolution) de la vente et de lui accorder des dommages-intérêts.

Cette disposition est absolument gé- nérale. On l'applique aussi bien à la vente d'une valeur de bourse sujette à une contestation qui ne permet pas à l'acheteur d'en percevoir les intérêts, qu'à une pièce de mécanique dont l'a- cier contient une « paille » invisible.

L'article 1641 continue à s'appli- quer aux ventes d'animaux sauvages, mais pour la garantie de la vente des animaux domestiques il y a trois lois spéciales :

1°) La loi du 2 août 1884 modifiée par celle du 23 février 1905, qui est la loi générale et contient les règles spéciales pour les chevaux, ânes et mu- lets et pour l'espèce porcine.

2°) La loi du 11 juin 1898 sur les maladies contagieuses.

3°) La loi du 7 juillet 1923 sur la prophylaxie de la tuberculose des bo- vidés et sur le contrôle de la salubrité. Que faut-il entendre par « animal domestique » ? A défaut de la loi, la Cour de Cassation en a donné la dé- finition suivante : « Ce sont les ani- maux qui vivent sous la surveillance de l'homme, sont élevés, sont nourris et se reproduisent par ses soins ».

Il en résulte que, pour ceux de ces animaux dans les vices rédhibitoires ne sont pas précisés par la loi de 1884, on ne peut invoquer l'article 1641. Il ne reste que les causes de nullité de vente basées sur l'erreur ou le vol. Ceci s'applique, par exemple, aux chats, oiseaux, volailles, lapins, vers à soie ou abeilles.

Par contre, les vices prévus par la loi de 1884 peuvent être invoqués dans les ventes des animaux visés par ce texte.

C'est ainsi que la méchanceté ou la rétivité des chevaux ne peut être in- voquée.

Toutefois, si un cheval destiné à un attelage de luxe est vendu alors qu'il est « couronné » et que la cicatrice a été soigneusement dissimulée la nullité de la vente peut être invoquée l'ani- mal ne pouvant être celui que l'ache- teur espérait posséder. Dans ce cas, l'erreur est la cause de nullité.

Quelles sont les maladies visées par la loi ?

Pour le cheval, l'âne et le mulet : L'immobilité, L'emphysème pulmonaire, Le tic proprement dit avec ou sans usure des dents, Les boiteries anciennes, intermittentes, La fluxion périodique des yeux, Pour les porcs : la ladrerie, Pour les bovidés : la tuberculose (loi de 1923).

Sont considérés comme atteints de tuberculose :

1°) Les animaux reconnus clinique- ment atteints;

2°) Les animaux ayant réagi à l'épreuve de la tuberculine exclusive- ment pratiquée suivant les procédés approuvés par le Comité consultatif des épizooties ou qui auraient été re- connus tuberculeux par tout autre procédé approuvé par ledit comité.

Enfin, la loi du 21 juin 1908, inter- dit l'exposition, la vente ou la mise en vente des animaux atteints ou soup- çonnés d'être atteints de maladies con- tagieuses.

La gale pour les espèces chevalines, asine, ovine et caprine. La rage pour toutes les espèces, la péripneumonie contagieuse, le charbon emphysema- teux ou symptomatique, et la tubercu- lose pour l'espèce ovine, la clavelée pour les espèces ovine et caprine, la fièvre aphteuse pour les espèces bovi- ne, caprine, ovine et porcine; la morve le farcin et la dourine dans les es- pèces chevaline, bovine, ovine et capi- ne; le rouget, la pneumo-entérite in-

fectieuse dans l'espèce porcine.

De l'action en garantie dans les cas prévus par la loi de 1884.

Le vice rédhibitoire doit être anté- rieur à la vente et inconnu de l'ache- teur, et c'est à ce dernier d'en faire la preuve, à charge par le vendeur de faire la preuve contraire.

La bonne foi du vendeur n'a pas à être prise en considération sauf pour l'allocation des dommages-intérêts.

La preuve de la maladie repose sur ses caractères scientifiques. Il faut notamment que la période d'incuba- tion soit antérieure à la vente. Il n'y a pas, en principe, de présomption lé- gale.

Le délai de l'action est de neuf jours non compris le jour de la livraison et de celle qui soit la distance.

Pratique de l'Élevage intensif

M. Pierre Andouard, ingénieur agro- nome, directeur de la Station Agrono- mique de la Loire-Inférieure, vient de rééditer et mettre à jour l'intéressant ouvrage « Élevage et Engraisement intensifs » qu'il avait écrit en collabo- ration avec M. André Gouin.

Nous en extrayons avec son autori- sation, pour nos lecteurs, le passage ci-dessous relatif à l'alimentation des veaux.

ALIMENTATION DES VEAUX AU LAIT COMPLET

S'il est un point sur lequel l'opinion est unanime, c'est que l'élevage au lait complet distribué aux veaux en quantités aussi copieuses qu'ils sont capables d'en digérer est celui qui produit les résultats les plus beaux. Rien, en effet, ne peut remplacer le lait de la mère, merveilleusement adapté par la nature aux besoins des jeunes, tant par sa composition chi- mique, que par les vitamines indis- pensables à leur équilibre. Le lait complet est, dans la première pério- de de la vie, l'aliment idéal, incompa- rable comme digestibilité et assimila- bilité.

Aussi nulle autre alimentation ne doit-elle être envisagée pour les ani- maux de choix, c'est-à-dire pour les veaux de race destinés à être vendus comme reproducteurs et pour tous ceux que l'éleveur à choleis dès leur naissance, pour être conservés comme éleveurs sur son domaine.

Le veau est généralement laissé près de sa mère, tout au moins tant que celle-ci n'est pas débarrassée du colostrum; la succion fréquente exer- cée sur les pis par les têtes excitée de celle-ci est bien établie, il y a intérêt à séparer le veau de sa mère, afin de régulariser ses repas à inter- valles fixes et de procurer à la vache la tranquillité pendant ses repas et le calme nécessaire à leur bonne di- gestion.

Le veau absorbe ainsi sa ration de lait en trois ou quatre repas selon les circonstances. D'ordinaire l'amorçage près de sa mère pour les heures de tétée, ou vaut-il mieux traire les vaches et donner le lait tiède au biberon ou au baquet? On ne saurait généraliser tant il y a de questions d'espèce.

Dans les petites races et dans les ra- ces moyennes mal sélectionnées, la production de la vache n'excède pas le plus souvent les besoins alimenta- res du veau. Il n'y a aucun inconvé- nient à laisser l'animal téter sa mère et même on économise de la main- d'œuvre. Mais dans les grandes races et même dans les autres, quand on se trouve en présence de vaches bonnes laitières, l'intérêt de l'éleveur est gé- néralement de traire les vaches. Leur production dépasse en effet la quan- tité de lait que le veau peut absorber et cette production est toujours d'au- tant plus grande que la mamelle est traitée à fond. L'éleveur, sans nuire aucunement à la bonne alimentation des jeunes veaux, récupère chaque jour par la traite un excédent de lait notable qui paie bien le supplément de main-d'œuvre.

Il est facile de s'en rendre compte par une évaluation des besoins ali- mentaires d'un jeune veau. Prenons pour exemple un veau normand pesant 50 kilogrammes huit jours après sa naissance et calculons d'une part ses besoins d'entretien et d'autre part ses besoins de croissance pour un croit de 1 kilogramme par jour.

La surface du corps de cet animal est en moyenne de 2 m. 31. L'entretien du corps pour une telle surface né- cessite 650 unités nutritives digesti- bles par jour. Les besoins de sa crois- sance, s'il est capable de croître de 1 kilogramme par jour, exigent une ration de 820 unités.

La ration totale de ce veau doit donc fournir 1 kg 275 de principes nutritifs digestibles. Une telle ration correspond à 7 l. 5 de lait moyen. Pour un veau de précocité moindre, ne pouvant s'accroître que de 500 gr. par jour, une ration de 5 l. 6 suffirait à assurer ses besoins.

On peut donc évaluer à environ 8 litres par jour le maximum de lait moyen nécessaire à la nourriture d'un veau de grande race huit jours après sa naissance. Toute production laitière d'une vache supérieure à 8 litres représente donc un bénéfice pour l'éleveur, sans nuire à l'élevage. Pour une bonne vache laitière, dont la pro- duction atteint ou dépasse 15 ou 20 litres par jour, on voit combien l'inté- rêt de l'éleveur lui commande de ra- tionner les veaux et de pratiquer la traite afin d'obtenir le maximum de lait et de tirer des excédents un juste profit. Il est bien évident que les be- soins d'un veau augmentent avec l'âge et ne se maintiennent pas 8 li- tres par jour. Quand l'animal atteint le poids marchand de 90 kilogram- mes, s'il doit être vendu pour la bou- cherie, il lui faut une ration dépassant légèrement 11 litres de lait pour couvrir ses besoins d'entretien et de croissance. Même à ce taux de con- sommation, les bonnes laitières four- nissent encore un excédent de lait in- téressant.

Lorsque les veaux sont conservés

par l'éleveur, soit comme reproduc- teurs, soit comme éleveurs, l'alimenta- tion lactée doit continuer au delà du poids de 90 kilogrammes et l'on ne doit guère envisager le sevrage avant l'âge de trois mois. Leur poids n'est pas éloigné de 150 kilogrammes et leurs besoins se chiffrent par 14 litres de lait par jour. Beaucoup de vaches produisent encore plus que ces be- soins après trois mois de lactation.

ALIMENTATION DES VEAUX AU LAIT CRÉMÉ ELEVAGE ARTIFICIEL

L'alimentation au lait entier donne incontestablement les meilleurs résul- tats. Mais il est aussi un fait hors de doute pour ceux qui prennent la peine de se rendre compte des quan- tités de lait qu'elle nécessite, c'est que l'alimentation au lait complet de- vient extrêmement dispendieuse, par- tout où il est possible de vendre le lait en nature, ou tout au moins d'en extraire le beurre.

Le veau de grande race, tel le Nor- mand, qui est déjà fort au moment de sa naissance, n'a pas absorbé moins de 350 litres de lait avant d'at- teindre le poids de 75 kilogrammes. Si l'on attendait qu'il fût parvenu à 90 kilogrammes avant de le livrer à la boucherie, il aurait consommé 200 litres de lait de plus.

A ce moment, le veau ne serait en- core âgé que de six ou sept semaines. En l'élevant et en prolongeant le ré- gime lacté jusqu'à trois mois, ce qui assurément est toujours préférable à un sevrage trop hâtif, on aurait à compter sur une dépense totale de 800 à 1.000 litres de lait.

Si l'on veut chiffrer le prix de l'al- limentation au lait entier, en prenant pour base le prix de 0 fr 60 par litre de lait, on se rend compte que le veau de 75 kilogrammes revient à 210 francs, celui de 90 kilogrammes à 330 francs, celui de trois mois à 540 francs.

Lorsque la valeur du lait est payée 0 fr. 90 au producteur, ces prix de- viennent respectivement : 315, 495, 810 francs.

Dans les petites races et dans cer- taines des grandes où la progression pendant le premier âge est moins ra- pide, l'arrivée à un même poids né- cessiterait encore davantage de lait.

Au sortir du régime lacté, on pos- sèderait indubitablement de superbes animaux, doués d'une réserve de graisse qui leur permettrait d'affron- ter les privations d'un sevrage sou- vent mal réglé, sans avoir trop à en pâtir, mais le prix du lait qu'ils au- raient absorbé viendrait peser lourde- ment sur l'ensemble des dépenses de leur croissance.

Les éleveurs devaient donc tout naturellement chercher à remplacer le lait par des succédanés moins coû- teux.

Farines lactées

Dans le désir des éleveurs de nour- rir leurs veaux d'une manière plus économique, certains commerçants ont vu de suite une excellente mine à exploiter. Ils se sont empressés de leur offrir, sous des dénominations fantaisistes, des mélanges qui ne se rapprochaient du lait que par le nom. Les meilleurs de ceux-ci se compo- saient de farines de céréales et de légumineuses. Des marchands dénués de tout scrupule ont même fait des balles de riz la base de leur farine lactée. La valeur nutritive de ces balles est des plus faibles, surtout pour le premier âge, mais elle ne leur coûtait presque rien. Grâce à une mouture très soignée, ils arrivaient à leur donner l'apparence d'une telle farine blanche.

Il y eut aussi des commerçants qui complètement ignorants des besoins auxquels leurs préparations devaient pourvoir, vendaient sous un nom quelconque des farines uniquement composées de manioc. Ils ne se dou- taient pas, évidemment, que le ma- nioc ne fournit à peu près rien des éléments nécessaires à la croissance et ne saurait être donné seul aux veaux.

Sachant combien il leur était impos- sible de tabler sur la crédulité du pu- blic, les plus modérés des fabricants de farines lactées se contentaient d'affirmer que 1 kilogramme de leurs mélanges équivalait à 15 litres de lait; d'autres portaient l'équivalence à 25 litres; il y en eut même à pré- tendre qu'une seule cuillerée tenait lieu de 1 litre du meilleur lait.

Mais tout cela n'était que du char- latanisme à l'usage des simples, qui ne peuvent ou ne savent pas se ren- dre compte de la réalité.

Bien que les marchands se soient soigneusement gardés de faire con- naître la composition de leurs pro- duits, afin de ne pas permettre aux éleveurs de s'apercevoir de la mesure dans laquelle ils étaient exploités, il n'eût pourtant pas été bien difficile à ceux-ci de juger combien leurs af- firmations sur la valeur nutritive des farines lactées s'écartaient de la vé- rité.

En retranchant l'eau qui entre pour 12 à 15 % en moyenne dans les sub- stances alimentaires normalement sè- ches, la partie minérale et la frac- tion non digestible dont aucune fa- rine, fût-elle dans les meilleures, n'est jamais complètement dépourvue 1 kilogramme de farine lactée ne

saurait guère contenir plus de 700 à 750 grammes de principes nutritifs utilisables. Or, dans le litre de lait de bonne qualité on trouve 175 unités nutritives, la matière grasse qu'il contient en abondance ayant une va- leur de plus du double de celle des autres éléments nutritifs. En réalité donc le kilogramme de farine lactée ne remplacerait pas beaucoup plus de 4 litres de lait, et cela d'une ma- nière fort imparfaite.

Ce n'est donc pas une économie que de substituer au lait des pro- duits que l'on vend si cher. Mais ce qui avant tout, éclate aux yeux de ceux qui les emploient, c'est leur peu d'appropriation aux besoins du pre- mier âge.

Après un seul essai, la plupart des éleveurs sont suffisamment édifiés. D'autres, doués d'une foi plus robuste passent de marchand en marchand, avant de se reconnaître bel et bien dupés. Le nombre est grand des do- léances qui nous sont parvenues, de- puis quarante ans que nous combat- tons l'emploi des farines lactées.

Dès le début, en effet, l'impudence de la réclame prodiguée à ces farines n'avait pu manquer de nous frapper. Les fabricants, tenus avant tout à leur donner un aspect flatteur qui fût de nature à attirer le client, étaient obligés d'écarter de leurs mélanges des produits qui auraient mieux convenu que d'autres, et sur- tout dont la présence, ne pouvant passer inaperçue, aurait permis aux acheteurs de préjuger des prix de leurs farines. C'est ainsi que la graine de lin, en raison de sa teneur en azote et en graisse, eût été particu- lièrement désignée comme un des meilleurs succédanés du lait, mais il eût été impossible de la dissimuler dans les compositions dites lactées où l'on aurait voulu la faire entrer; d'ailleurs son prix n'eût pas répondu à l'objectif des fabricants, qui est surtout d'employer des produits peu coûteux afin de gagner davantage.

Ne faut-il pas qu'il leur reste une large bécotée, lorsqu'ils ont rémuné- ré grassement les intermédiaires et payé une réclame qui ne saurait s'ar- rêter, leur clientèle étant sans cesse à renouveler; aussi n'hésitent-ils pas à vendre leurs pauvres mélanges à des prix exorbitants.

Après nous être rendu compte de cet état de choses, nous avons voulu nous assurer des conditions dans les- quelles l'élevage artificiel du veau pourrait se pratiquer, en employant des mélanges composés, non en vue du plus grand profit des marchands, mais pour répondre le mieux possible aux exigences de la nutrition des jeunes animaux.

La graine de lin parut devoir tout d'abord retenir notre attention. Ses propriétés laxatives entraîneraient for- cément l'emploi d'un correctif, le riz. Lin et riz étaient du reste les prin- cipaux aliments auxquels les éleveurs avaient eu recours avant nous. Le riz ne fournissant guère de matériaux pour la production de la chair, nous y avons suppléé en y ajoutant de la farine de viande, l'aliment surazoté par excellence.

Les trois produits réunis con- tenaient à peu près les mêmes propor- tions de principes nutritifs que le lait; mais alors que celui-ci est pres- que intégralement digéré, leur mé- lange laissait de nombreux déchets. La ration du début renfermait 10 % de cellulose; la proportion de cette dernière augmentait dans la suite quand nous arrivions à remplacer progressivement le lin par du tour- teau de coprah; il eût été bien pré- férable qu'il n'y en eût pas du tout.

A cette époque, où l'élevage arti- ficiel des veaux n'avait encore fait l'objet d'aucune étude approfondie, nous étions presque en droit de nous féliciter des résultats que nous obte- nions avec ces mélanges. Toutefois, nous ne devions pas nous dissimuler que la méthode était bien compliquée, qu'elle exigeait trop de soins pour que son usage eût chance de se gé- néraliser. Nous n'avons pas cru possible de nous en tenir là.

Voyant que les veaux profitaient toujours mieux quand nous ajoutions une certaine quantité de lait écrémé à nos mélanges, nous avons pensé à faire de celui-ci la base de leur ali- mentation.

Nous ne pouvions songer à les nourrir exclusivement de lait écrémé. L'écrémage enlève au lait la moitié de sa valeur nutritive. Au régime du lait écrémé, pour que la croissance du veau suivit sa marche normale, il eût fallu que ce dernier absorbât cha- que jour une quantité de lait écrémé égale au tiers de son propre poids. Les reins n'auraient pas suffi à évacuer l'énorme quantité d'eau conte- nue dans ce lait.

Il semblait « a priori » que l'on de- vait chercher à remplacer par une autre graine la matière grasse en- levée par l'écrémage. Nous y sommes assez facilement parvenus en ayant recours à l'huile de foin de mouton qui se digère beaucoup mieux que les graisses végétales, mais au point de vue financier, et ce n'est pas le moins important, la régénération du lait par l'adjonction de corps gras ne pouvait être avantageuse.

P. Andouard, Ingénieur Agronome.

POUR LA DÉFENSE DE L'ÉLEVAGE

La congélation des viandes métropolitaines

Le marasme persistant du marché de la viande et la mévente toute particulière des bovins dans les ré- gions d'élevage à l'heure actuelle conserve toute son actualité au pro- blème de la congélation des viandes métropolitaines, opération pour la- quelle une étroite collaboration des ministères de l'Agriculture et de la Guerre est indispensable et qui a pu se réaliser l'an dernier pour la pre- mière fois sur une échelle assez im- portante, grâce à cette collaboration suscitée par l'A. G. P. V.

La question a été agitée à plusieurs reprises ces derniers mois. Nous avions fait allusion au débat qu'elle avait provoqué au Conseil Supérieur de l'Élevage. Plus récemment, M. Beaumont y revenait dans une inter- pelation au Sénat et, il y a quelques semaines, M. Maurice Piettre, qui avait déjà abordé ce sujet à l'Acadé- mie d'Agriculture, en juillet dernier, présentait une nouvelle communication dans laquelle il apportait une utile documentation et quelques suggestions intéressantes sur un point qui touche si justement les milieux d'élevage de- puis quelques mois. Sa communication s'intitulait d'ailleurs : « L'approvisio- nement de l'armée en viandes con- gélées, facteur de stabilité des cours du bétail ».

Au long de son exposé, M. Piettre reprend un certain nombre d'idées dé- veloppées ces derniers temps, particu- lièrement par l'A.G.P.V., et auxquelles nous sommes heureux de lui voir ap- porter le poids de son autorité. C'est ainsi qu'il préconise l'augmentation du stock permanent de sécurité, entrete- nu par l'Intendance en viandes con- gélées pour le cas de conflit. Toutefois, le chiffre auquel il propose de le por- ter, soit 5.000 tonnes, est, à notre avis, nettement insuffisant. Au surplus, ce souhait, si nous sommes bien infor- més, est devenu superflu, le stock dé- passant aujourd'hui ce chiffre, grâce aux heureux efforts déployés dans ce sens ces dernières années par la Direction de l'Intendance.

Pour notre part, nous allons plus loin : nous estimons que le stock de- vrait atteindre au moins 10.000 ton- nes et pouvoir être porté facilement à un niveau supérieur. En effet, si l'im- portance minima du stock est une tion capitale du point de vue de la Défense nationale, il est une autre condition plus appréciable encore au point de vue, cette fois, des possibili- tés d'action sur le marché : c'est son élasticité. Si l'on veut que la con- gélation pour l'armée constitue vraiment, comme le désire M. Piettre et tout l'élevage avec lui, un facteur de stabi- lité, il faut, évidemment, que le ca- schéant, l'opération nécessaire pour décongestionner le marché puisse avoir l'ampleur suffisante. La limite supé- rieure sera sans doute assez rapide- ment atteinte puisque, pour le mo- ment au moins, elle réside dans les seules capacités de consommation de l'armée. Si celles-ci peuvent être en cas de besoin utilisées à plein, le vo- lant constitué est à la rigueur suffi- sant : il faut, en effet, tenir compte, d'une part, de l'effet psychologique

produit sur le marché en pareil cas, et sur lequel M. Piettre a très justement mis l'accent, et, d'autre part, de la rapidité avec laquelle l'opération peut être conduite, le jour où les conditions administratives et techniques indispen- sables à sa réalisation seront rem- plies.

A ce sujet le directeur de l'Institut International du froid, en technicien averti, a insisté sur l'utilité qu'il y au- rait à répandre en France le procédé de réfrigération éclair, sur lequel les expériences annoncées devront être suivies avec attention. La France est — ne l'oublions pas — dans l'enfance en ce qui concerne la congélation des viandes, cette industrie ayant été in- existante chez nous jusqu'à ces der- nières années : raison de plus pour que les techniciens français du froid adoptent d'emblée les procédés les plus modernes que mettent au point les pays étrangers, beaucoup plus anciens dans cette voie, au lieu de s'en tenir aux méthodes de travail périmées que l'on abandonne aujourd'hui dans ces pays.

Cette nouvelle technique permettrait à la fois une accélération de l'opé- ration de congélation elle-même et, croyons-nous, une meilleure utilisation des viandes congelées par cette mé- thode, le refroidissement rapide modi- fiant moins profondément la structure de la viande.

Quant à l'équipement des établis- sements susceptibles de réaliser cette congélation en France, c'est une ques- tion sans doute délicate mais qui semble progresser lentement. Les abattoirs auxquels doivent être jointes des in- stallations de congélation seraient maintenant choisis. Il faut souhaiter qu'on ait tenu compte des diverses considérations en présence dans la me- sure où elles étaient conciliables : stratégiques (éloignement des frontiè- res), économiques (possibilités d'appro- visionnement), techniques (éviter le double emploi avec des installations voisines existantes), pratiques (facili- tés de communications avec le centre éventuel des opérations militaires), etc...

L'organisation prévue et déjà amor- cée a, du moins, comme le souligne avec raison M. Piettre, l'avantage d'être peu coûteuse, surtout si l'on considère son intérêt à la fois au point de vue de la Défense nationale, et au point de vue de l'élevage. A côté des centaines de millions qu'on a affectés d'un cœur léger à bien d'autres orga- nisations pour souvent imparfaites, pour ne pas dire plus, il est indiscutable que les quelques millions nécessaires par ce minimum d'organisation consti- tueraient un placement extrêmement économique. Un peu de coordination entre les administrations compétentes, un peu plus de conviction peut-être en haut lieu sur l'intérêt de la question, il n'en faudrait pas plus pour parve- nir à une réalisation d'apparence peut- être peu brillante, mais d'une utilité certaine.

Henri ROUY, Secrétaire de l'Association Générale des Producteurs de Viande

Etablissement d'une plate-forme à fumier et d'une fosse à purin

A) PLATE-FORME A FUMIER

Choix de l'emplacement.

1° Afin d'éviter la multiplicité des transports, le dépôt de fumier doit être aussi central que possible par rapport aux différents logements des animaux, tout en étant plus rapproché du local fournissant la plus grande quantité de fumier dans la plus courte période. Eviter autant que possible la proxi- mité des bâtiments habités par les hu- mains, et au besoin tenir compte de la direction du vent dominant.

2° Prévoir un grand emplacement, de façon à ce que le dépôt de fumier ne dépasse pas 2 m. 50 de hauteur, et que l'on puisse séparer le fumier frais du fumier déjà fermenté, en constituant deux tas séparés.

3° L'accès de la fumière doit être facile sur toutes ses faces.

4° Autant que possible, le dépôt de fumier doit être placé en aval des puits ou sources.

Calcul des dimensions.

Les dimensions d'une plate-forme à fumier sont très variables suivant le nombre, l'espèce et la race des ani- maux de la ferme, le genre de spécula- tion, l'alimentation, le poids des li- gnières et la fréquence de l'enlèvement des fumiers.

On peut admettre en général qu'il faut une surface moyenne de 4 m. f. à 5 m. 2 par tête de gros bétail (cheval, bovin, vache), pour 30 moutons ou pour 10 porcs, ceci lorsque le fumier est transporté dans les champs tous les 6 mois. Afin de faciliter les lar- gements et les déchargements, la lar- geur de la plate-forme ne doit pas dépasser 8 mètres.

Disposition pratique.

On peut choisir parmi les deux dis- positions suivantes :

1) Plate-forme au niveau du sol;

2) Fosse creusée dans la terre.

Dans les deux cas, le fumier peut être laissé à découvert ou placé sous abri (fumière ou fosse couverte). Les plates-formes sont plus avantageuses au point de vue de la construction, des facilités d'installation de la citerne, de l'entretien et des facilités du service. D'autre part, le fumier peut s'enlever par tranches verticales (mélangeant ainsi les différentes couches) et se charger facilement sur les voitures. Seulement, il est nécessaire de répar- tir et de tasser le tas de fumier bien régulièrement et de veiller à la bonne confection des parties extérieures du tas, afin d'éviter les déperditions d'a- zote, et les chutes.

Les fosses sont utilisées surtout dans les régions à climat sec et chaud et dans celles où l'on pratique l'en- graissement des bovidés.

La plate-forme doit présenter les qualités suivantes :

1) Etre parfaitement étanche (bé- tonnée de préférence);

2) Etre légèrement surélevée par rapport au sol, afin d'éviter la stagna- tion des eaux de pluie;

3) Etre divisée en deux parties que l'on charge successivement de fumier et séparées par un chemin de service.

4) Chacun de ces parties doit pré- senter une certaine pente (1 à 3 cm. par mètre) aboutissant à une rigole médiane conduisant le purin dans une citerne inférieure.

(LIRE LA SUITE EN 3^e PAGE)

Moureaux-Robert.

Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

LA VILLETTE

Lundi 27 Mars 1939

COURS OFFICIELS

Viande nette

Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extra
Bœufs	10.10	8.40	7.00	11.30
Vaches	10.10	7.80	6.30	12.10
Taureaux	8.00	7.50	6.90	8.40
Veaux	16.20	14.40	12.20	17.90
Moutons	20.20	18.20	15.10	20.90
Porcs	12.50	11.80	8.80	13.40
Brebis	de 10.50 à 14.00.			

Poids vifs

Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extra
Bœufs	6.05	4.62	3.90	7.00
Vaches	6.05	4.30	3.15	7.75
Taureaux	4.80	4.18	3.45	5.20
Veaux	9.72	8.70	6.70	11.10
Moutons	10.10	7.80	6.75	10.45
Porcs	6.90	6.30	5.20	9.40
Brebis	de 4.50 à 6.30.			

(1) Cours officiels.

Jeudi 30 Mars 1939

COURS OFFICIELS

Viande nette

Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extra
Bœufs	10.10	8.40	7.00	11.30
Vaches	10.10	7.80	6.30	12.10
Taureaux	8.00	7.50	6.90	8.40
Veaux	16.20	14.40	12.20	17.90
Moutons	20.20	18.20	15.10	20.90
Porcs	12.50	11.80	8.80	13.40
Brebis	de 10.50 à 14.00.			

Poids vifs

Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extra
Bœufs	6.05	4.62	3.90	7.00
Vaches	6.05	4.30	3.15	7.75
Taureaux	4.80	4.18	3.45	5.20
Veaux	9.72	8.70	6.70	11.10
Moutons	10.10	7.80	6.75	10.45
Porcs	6.90	6.30	5.20	9.40
Brebis	de 4.50 à 6.30.			

(1) Cours officiels.

Gros bœufs

Arrivages : 3.077 bœufs, 1.996 vaches, 460 taureaux ; réserves vivantes aux abattoirs ce matin, 906 ; introductions directes aux abattoirs depuis le marché précédent, 522 ; renvoi, 103 bœufs, 78 vaches, 10 taureaux.

Cours à la livre de viande nette

Bœufs. — Blancs, Charolais, Normands, Bourbonnais, Bretons, du Centre-Ouest en jeunes bœufs de 700 à 800 livres, extra, 5.10-5.40 ; première qualité, 4.80-5 ; grossiers, 4.50 ; gros bœufs de 1.000 à 1.200 livres, 4.40-4.70 ; gris de l'Ouest, Maine-Anjou, Nantais, Vendéens, Parthenais, extra, 4.50-4.80 ; bons gris, 4.10-4.40 ; ordinaires, 3.60-3.90 ; bœufs grossiers de toutes provenances, 3.50-3.80.

GENÈSES. — Extras blanches, 5.50-5.90 ; rouges, 4.60-5.30 ; grises, 5.10-5.50 ; ordinaires de toutes races, 4.40-4.90.

VACHES. — Jeunes de première qualité, 4.50-5 ; bonnes, 3.80-4.40 ; vieilles, 3.60 ; viande à saucisson, 1.50-2.60.

TAUREAUX. — Bretons, 4.40 ; jeunes taureaux de ferme, 3.60-4.10 ; grossiers, 3.30-3.50.

Veaux

Arrivages : 1.677, réserves vivantes, 708, introductions directes aux abattoirs, 1.816, renvoi, 87.

Cours à la livre de viande nette

Veaux tourangeaux extra, 6.50-7.20 ; ordinaires, 6.30-6.70 ; manœuvres extra d'Écomoy, le Lude-Mayet, Châteauneuf, 6.80-7.20 ; autres bons manœuvres de la Sarthe et de la Mayenne, 6.50-7.10 ; manœuvres ordinaires, 6.30-6.80 ; angevins, 6.30-6.80 ; bretons, vendéens, 5.50-6.10 ; veaux de service, 5.60-6.20 ; brouillards, 3.40-4 ; petits veaux de ferme, 3.10-3.70 ; veaux extra de meilleures provenances, vendus au détail, 7.60-8.50.

Ovins

Arrivages : 9.950, réserves vivantes, 2.775, introductions directes aux abattoirs, 2.372, renvoi, 0.

Cours à la livre de viande nette

AGNEAUX. — Laitons extra de 28 à 32 livres de viande Southdown, Loir-et-Cher, 9.80-10.30 ; croisés divers, 9.40-10.30 ; dishleys, mérinos 9.40-10.30 ; bretons marichins, 8.30-9.10 ; vendéens, 8.50-8.80.

MOUTONS. — Poitou, 7.90-8.70 ; dishleys mérinos, 8.20-8.90 ; marichins vendéens, 7.50-8.

BREBIS. — Poitou, 5.80-6.40 ; dishleys mérinos, 6.10-6.70 ; vieilles brebis de toutes provenances, 4.70-5.20.

Porcs

Arrivages : 878, réserves vivantes, 1.405 ; introductions directes aux abattoirs, 4.055, renvoi, néant.

Pour l'utilisation du Gaz des Forêts

Comme suite aux vœux émis par l'Office général du gaz des forêts, lors de sa dernière assemblée, et aux multiples démarches de notre ami M. Espéron, la Forêt Pande, à Maisdon-la-Rivière, en faveur du nouveau carburant national, M. Espéron a reçu la lettre suivante de M. Queuille :

Ministère de l'Agriculture

Paris, le 2 mars

Monsieur,

En vous accusant réception de votre lettre du 2 mars 1939, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vos observations sur l'opportunité d'équiper les moteurs marins par l'utilisation du gaz des forêts ont retenu toute mon attention et ont été signalées tout spécialement aux services chargés de ces questions.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le Ministre de l'Agriculture,

Signé : H. QUEUILLE.

REPOUSES

DE MM. LES MINISTRES :

A. M. le Président de l'Office Général du Gaz des Forêts, Paris.

M. le Ministre des Travaux Publics.

(24 Février 1939).

En réponse à vos lettres des 20 janvier et 3 février, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ces communications ont été transmises pour examen à la Commission chargée de rechercher les dispositifs permettant d'éviter la pollution des rivières par les eaux usées rejetées par les bateaux à propulsion mécanique.

M. le Ministre de la Marine

Marchande, (Mars 1939).

M. de Chappellain me charge de vous adresser réception du dossier que vous avez bien voulu lui adresser pour attirer son attention sur l'intérêt qu'il y a à utiliser le gaz des forêts pour le fonctionnement des moteurs de bateaux.

Il a lui-même l'exposé que vous avez présenté à M. le Ministre de l'Agriculture.

Vous pouvez être certain que le Département de la Marine Marchande tiendra compte dans la plus large mesure de votre suggestion.

Signé : Le Directeur du Cabinet,

F. MUSSO.

M. le Député A. LIAUTEY, ancien Sous-Secrétaire d'État à l'Agriculture, (23 Mars 1939).

J'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt de votre dernière communication.

Signé : A. LIAUTEY.

Démonstration de Gazogènes

en Loire-Inférieure

LES 15 ET 16 AVRIL

Il est dans la tradition de l'Automobile-Club de l'Ouest de seconder l'évolution des formules nouvelles de locomotion et c'est pourquoi il s'intéresse depuis déjà de nombreuses années à l'utilisation du gaz des forêts pour l'alimentation des automobiles.

A vrai dire, la chose a maintenant cessé d'être très neuve, puisque depuis deux années la traction aux gazogènes a fait l'objet d'applications industrielles déjà nombreuses ; elle ne soulève plus le même étonnement qu'il y a trois ou quatre ans.

On est arrivé à ce point que, pour une compétition sportive aussi ardue que le Rallye de Monte-Carlo, on a vu une voiture à gazogène se mettre en ligne et accomplir son parcours avec la même facilité qu'un véhicule à essence.

Mais les gens sont ainsi faits que la plupart du temps ils ne veulent croire que ce qu'ils voient et que, malgré tout, ce qui a été dit et redit, sur les possibilités de la traction aux gazogènes, il reste à dissiper un vieux fonds d'ignorance ou de préjugés qui ne s'évanouira qu'à la lumière de l'expérience.

C'est pourquoi, cette année encore, l'A.C.O. réclame dans ces organisations de Rallye aux gazogènes.

Le premier sera conjugué sur la Foire-Exposition de Nantes. Il aura lieu les samedi 15 et dimanche 16 avril, sous le patronage de la Commission Technique de l'Automobile Club de France, de l'Association des Carburants Nationaux et du journal « Le Matin ».

Le samedi, les véhicules à gazogènes composant la caravane effectueraient une démonstration sur le parcours Nantes-Châteaubriant et retour. Ils partiront de Nantes à 8 heures du matin et y rentreront le soir à 17 heures. Des arrêts sont prévus à Châteaubriant, Nantes (3 heures d'arrêt) et aussi dans les autres localités que voici : Châteaufort, Josselin, La Meilleraye-de-Bretagne et Moisdon-la-Rivière (arrêts d'une demi-heure dans chacune de ces localités pour permettre aux personnes que les gazogènes intéressent de venir se documenter auprès des conducteurs de véhicules participants et des techniciens qui les accompagneront).

Pendant la soirée du samedi 15 et toute la journée du lendemain, dimanche 16 avril, les véhicules à gazogènes ayant participé à la démonstration que nous venons d'annoncer auront à se partager 3.500 fr. en espèces et en nature, l'attribution de ces prix étant dépendante des résultats d'une épreuve spéciale de classement dont la formule est donnée dans le règlement détaillé que les personnes intéressées peuvent se procurer dans tous les bureaux de l'Automobile-Club de l'Ouest.

Foire Commerciale de Nantes

Dans quelques jours, s'ouvrira la grande manifestation économique de l'Ouest, complètement transformée.

On travaille ferme actuellement à aménager l'intérieur du Grand Palais, où des petits trains électriques monteront le visiteur, s'il se refuse à gravir les quelques marches du premier étage. Tous les autres bâtiments sont maintenant terminés, y compris le Pavillon Officiel Suisse, et on procède à l'aménagement intérieur. Certaines classes sont si complètes qu'il a été impossible de les grouper toutes, comme par exemple la Motoculture, les chariots agricoles, etc.

Il est inutile d'insister sur la section du « Muscadet » que tous les visiteurs savent apprécier, mais signalons cependant qu'au bout de cette allée, avec le cidre et les galettes, est installée un « village breton » comprenant les dentellières, sculpteurs, sabotiers, potiers, etc.

LE JEUDI 6 AVRIL

Le Jeudi 6 Avril : Une date que tous dans l'Ouest, nous avons depuis longtemps soulignée sur notre calendrier.

Jeudi 6 Avril : Ouverture de la 13^e Foire Commerciale de l'Ouest à Nantes, une des plus importantes manifestations de l'activité économique de province.

Jeudi 6 Avril : à 15 heures, M. Paul Brossier, président de la Cinquième Région Economique et président de la Chambre de Commerce de Nantes, répondant à l'invitation qui lui a été faite par le Comité de la Foire ; d'accord avec la Municipalité Nantaise, inaugurer solennellement la 13^e Foire Commerciale, attendue avec tant d'impatience par nos agriculteurs, par nos commerçants, par nos industriels, par nos hommes d'affaires. Notons que c'est la première fois que le Président de la Cinquième Région Economique est appelé à inaugurer une telle manifestation, et cela souligne — s'il en était besoin — l'importance de celle-ci.

Jeudi 6 Avril : Première journée de l'exposition d'Aviculture, des plus grandes parmi celles qui, cette année, seront organisées en France, tant en raison du nombre, que de la valeur des sujets exposés. Exposition qui durera jusqu'au dimanche soir 9 Avril.

Jeudi 6 Avril : Il y aura foule au Champ-de-Mars pour cette journée inaugurale, et encore plus le samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 Avril. Car, à l'occasion des Fêtes Pascales, des milliers et des dizaines de milliers de visiteurs viendront en foule vers Nantes.

Aussi, le Comité donne-t-il un bon conseil à ceux qui voudront un de ces jours-là à la Foire : Entrer le matin, dès l'ouverture des portes, de façon à avoir le temps de visiter tout à loisir sans être trop bousculé.

Et, pour ceux qui ne disposeraient que de quelques heures, un autre bon conseil : prendre, dès leur entrée dans la Foire, un des petits trains électriques qui, en quelques minutes, feront faire le tour complet de la Foire. Ayant ainsi jeté un coup d'œil d'ensemble, on pourra plus en détail visiter telle ou telle partie de la Foire qui intéressera plus particulièrement.

La lutte contre le doryphore

Les ravages causés par le doryphore en France, s'étendant d'année en année, des recherches et des essais nombreux ont été faits pour trouver un remède à ce fléau.

Pendant plusieurs années, on a employé surtout des arsénates qui nécessitent de gros transports d'eau et de grosses manutentions. Ils étaient dangereux pour les animaux domestiques et même pour les humains. De plus, les arsénates n'agissent que par ingestion et non par simple contact.

Devant tous ces inconvénients, beaucoup de cultivateurs hésitaient à faire les traitements nécessaires pour combattre le doryphore.

Aujourd'hui, on est parvenu à fabriquer des poudres extra-fines, à base de rotenone, qui sont très économiques, très efficaces et d'emploi très facile, puisqu'un homme seul peut traiter 3 hectares par jour. Ces poudres agissent par contact et par ingestion et donnent les meilleurs résultats.

Parmi diverses « poudres » lancées par le commerce, il en est de plus ou moins efficaces. Pour détruire radicalement le doryphore, le meilleur produit, à notre avis, est le « Poudre DORYPHOX », dont les résultats probants sont indiscutables.

Très fine et très volatile, cette « Poudre DORYPHOX » à base de « Roténone » dont les effets toxiques sont renforcés d'extraits divers (dégueline, téphrosine, toxicarol) agit avec une vigueur incroyable.

Aussi, à présent, les cultivateurs n'ont plus aucune raison de ne pas se préserver facilement et à bon compte, des ravages du doryphore.

Nous conseillons à nos lecteurs qu'ils désirent faire gratuitement un essai de cette merveilleuse poudre, d'adresser à la Maison FÉLIT-MONT-GOBERT, à Palaiseau (S.-et-O.), seule concessionnaire en France de la « Poudre DORYPHOX ».

Le Rallye du Bon Cidre

Nous avons déjà annoncé l'agréable manifestation touristique organisée par l'Automobile-Club de l'Ouest, le dimanche de Pâques, 9 Avril, sur Vinmoutiers.

Nous rappelons aux automobilistes qu'ils ont là une excellente occasion de faire une magnifique excursion au Pays d'Auge si attrayant.

Plus de 100 prix seront attribués parmi lesquels : les fameux paniers des produits du Pays d'Auge (Calvados renommé, la trinité des célèbres fromages : Camembert, Livarot, Pont-l'Évêque ; cidre, gâteau normand, etc.).

Les engagements étant clos le lundi 3 Avril, hâtez-vous de demander le règlement de cette manifestation à l'Automobile-Club de l'Ouest, 38, place de la République, Le Mans, à ses bureaux régionaux, ou à Paris, 16, rue d'Athènes (9^e).

Concours des Vins et Eaux-de-Vie

de la Loire-Inférieure

le Mercredi 12 Avril, à la Foire de Nantes

Cette année se organise, à la Foire de Nantes, le Mercredi 12 Avril, différents Concours de Vins et Eaux-de-Vie, ouverts à tous les Viticulteurs de la Loire-Inférieure et Communes limitrophes. Concours gratuits ne comportant aucun droit d'inscription. Que chacun veuille bien se conformer aux prescriptions ci-dessous :

Concours des Vins de l'année

Ce concours comprendra plusieurs sections et les concurrents devront nous préciser la, ou les sections dans lesquelles ils désirent concourir :

MUSCADET
GROS PLANT
PINOTS ET VINS ROUGES DE LA LOIRE
HYBRIDES

Récolte de 1938 seulement

Chaque concurrent devra fournir deux bouteilles, pour chacun des catégories. Chaque bouteille devra porter une étiquette collée, mentionnant le nom, l'adresse du propriétaire et le cépage.

Concours des Eaux-de-Vie

Le Concours des EAUX-DE-VIE sera divisé en Eaux-de-Vie de Vin, de Marc et de Cidre, eaux-de-vie vieilles et de la dernière récolte, à raison d'un petit flacon-échantillon par catégorie.

Dispositions Générales

Ces Concours sont ouverts seulement aux Vignerons-récoltants.

Les viticulteurs devront faire parvenir leurs bouteilles, ainsi étiquetées à l'adresse du Directeur de la Foire Commerciale, CHAMP DE MARS, A NANTES, en spécifiant : « Concours des Vins ».

Toutes les bouteilles devront être remises le Mardi 11 Avril, au Bureau de la Foire, de 8 h. à midi, où elles seront réceptionnées. Aucun envoi ne sera accepté après midi.

Les exposants d'une même commune ont tout intérêt à grouper leurs envois.

SE FAIRE INSCRIRE, avant le Samedi 8 Avril, veille de Pâques, délai de rigueur, à M. R. FAIVRE, Secrétaire de la C.G.C.C.O., 3, place Petite-Hollande, Nantes.

Des diplômes seront décernés aux lauréats. Nul doute que ces Concours de 1939 ne remportent encore un gros succès et viennent récompenser nos meilleurs vignerons.

Concours du meilleur Cidre

de la Loire-Inférieure

le Mercredi 12 Avril, à la Foire de Nantes

Ce Concours aura lieu le mercredi 12 Avril, à la Foire de Nantes, dans la matinée, à côté de notre Concours des Vins.

Il n'y a aucun droit d'inscription pour y participer. Seuls les cidres et poirés de la dernière récolte seront admis.

Comme pour le Concours des Vins, les concurrents devront envoyer deux bouteilles (ou litres) étiquetées, avec leur nom et adresse, directement à la Foire de Nantes, place du Champ-de-Mars, « Concours des Cidres ».

Ces bouteilles devront être remises le Mardi 11 Avril, au Bureau de la Foire, de 8 h. à midi, où elles seront réceptionnées. Aucun envoi ne sera accepté après.

Prière de se faire inscrire dès maintenant à M. R. FAIVRE, Syndicat des Agriculteurs, 3, place Petite-Hollande, Nantes.

Avec des semences de Pommes de terre de qualité

Avec une fumure à l'engrais P.E.C. 813/19N.

vous obtiendrez une grosse récolte saine, abondante, marchande

P. E. C. a prouvé sa valeur pour les Pommes de terre

Palmarès du

Concours des Vins

de Paris

Voici la liste des prix pour la région :

LOIRE-INFÉRIEURE

Vins Rouges : Gamay diplômé de médaille d'argent grand module : M. Guittou, Ancenis, vin 12° 5, Gamay ; diplôme de médaille d'argent : M. Guindon, Saint-Géréon, vin 12° 5, Gamay.

Vins blancs. — 1^{er} groupe : Muscadet dit « Sèvre-et-Maine » : Diplôme de médaille d'or : MM. Bonnet, fils, la Bronière, à Vallet, vin 11° 5 ; Bonnin, Maisdon-sur-Sèvre, vin 11° 5 ; Guilbaud, au bourg, Mouzillon, vin 11° 5 ; Heurteau, à Monnières, vin 11° 5 ; Masson, à Le Pallet, vin 9°.

Diplôme de médaille d'argent grand module : MM. Borneau, la Vente, la Chapelle-Heulin, vin 12° 5 ; Cormera's, Beauregard, à Mouzillon, vin 12° ; diplôme de médaille d'argent : MM. Borneau, Le Poyet, la Chapelle-Heulin, vin 12° 5 ; Charpentier, les Aveux, à la Chapelle-Heulin, vin 12° ; Chénau, la Chevalerie, à Vallet, vin 11° 5 ; Chénau-Loiseau, à Monnières, vin 11° 5 ; Fleurance, la Gaudronnière, à la Chapelle-Heulin, vin 12° ; Fonteneau, la Sensitive, à Gorges, vin 11° ; Mme Vve Sautureau, à Le Pallet, vin 11°.

2^e groupe : Muscadet nantais, diplôme de médaille d'or : MM. Chon, vin 12°, et Pineau, vin 12°, à Saint-Julien-de-Concelles.

3^e groupe : Coteaux de la Loire. Diplôme de médaille d'or : MM. Grasset fils, les Coteaux, Saint-Florent-le-Viel (M.-et-L.), 12° 5 ; Guilbaud, la Ré (M.-et-L.), vin 12° ; Guindon, à Saint-Géréon (Loire-Inf.), vin 12° ; Athimon, Saint-Méen, au Cellier (Loire-Inf.), vin 12°.

Diplôme de médaille d'argent, grand module : Mme Veuve Fauvert, Champ-touzeaux (M.-et-L.), 12°. — Diplôme de médaille d'argent : M. Athimon, Les

Genaudières, au Cellier, vin 12°. — 2^e groupe : gros-plant. — Diplôme de médaille d'argent, grand module : M. Cruau, La Malonnière, à Oudon (vin 12°).

Vins de liqueur (Malvoisie). — Diplôme de médaille d'or : M. Guindon, à Saint-Géréon (L.-I.), vin 11°. — Diplôme de médaille d'argent, grand module : M. Athimon, Les Genaudières, au Cellier, vin 11°.

Expositions collectives. — Premier groupe : Muscadet dit Sèvre-et-Maine, diplôme de médaille d'or : Jannin, rue des Muraillies, au Loroux-Bottreau (vin). — Diplôme de médaille d'argent, grand module : MM. Cesson, rue Fief-Heulin (vin) et Jannin, rue des Forges, au Loroux-Bottreau. — Diplôme de médaille d'argent : MM. Hervé, rue des Muraillies (vin) et Pineau, place de l'Eglise, au Loroux-Bottreau.

2^e groupe : gros-plant. — Diplôme de médaille d'or : MM. Boutin, La Gosselière (vin) ; Dubois, Les Brandières (vin) ; Freuchet, La Caillerie, tous à La Haie-Fouassière. — Diplôme de médaille d'argent, grand module : M. Jannin, rue des Muraillies, au Loroux-Bottreau ; Pineau, place de l'Eglise, au Loroux-Bottreau ; Couty, La Caillerie, à La Haie-Fouassière (vin 12°) ; Delhoumeau, 131, rue de Suffren, à Paris, (vin 8°). — Diplôme de médaille d'argent : MM. Coulin (vin) et Gillard (vin), La Grand-Haie, à La Haie-Fouassière.

3^e groupe : Coteaux de la Loire. Diplôme de médaille d'or : MM. Chon, vin 12°, et Pineau, vin 12°, à Saint-Julien-de-Concelles.

2^e groupe : Coteaux de la Loire. Diplôme de médaille d'or : MM. Grasset fils, les Coteaux, Saint-Florent-le-Viel (M.-et-L.), 12° 5 ; Guilbaud, la Ré (M.-et-L.), vin 12° ; Guindon, à Saint-Géréon (Loire-Inf.), vin 12° ; Athimon, Saint-Méen, au Cellier (Loire-Inf.), vin 12°.

Diplôme de médaille d'argent, grand module : Mme Veuve Fauvert, Champ-touzeaux (M.-et-L.), 12°. — Diplôme de médaille d'argent : M. Athimon, Les

Agriculteurs, Artisans ruraux ! vous trouverez aux Mutuelles Agricoles Incendie les conditions les plus avantageuses.

EXONÉRATION d'Impôt Foncier

En vertu du décret-loi du 20 juillet 1934 qui se trouve reproduit dans l'article 137 du Code général des Impôts directs, tous les terrains nouvellement enssemencés, plantés ou replantés en bois, sont exonérés d'impôt foncier pendant 30 ans, quel que soit leur état antérieur et leur situation.

Pour obtenir cette exonération, il est nécessaire d'adresser une réclamation au Directeur des Contributions directes dans les trois mois qui suivent la remise de la feuille de déclaration annuelle d'impôt foncier aussitôt après la plantation. Si la réclamation est reconnue fondée, l'exemption est accordée pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année ayant suivi l'achèvement du semis, de la plantation et de la replantation.

Si cette déclaration n'est pas faite en temps utile, les intéressés ont 5 ans pour régulariser leur situation ; seulement, en ce cas, les 30 ans d'exonération restent comptés depuis le 1^{er} janvier de l'année qui a suivi les plantations ; autrement dit, les contribuables dont les déclarations sont faites en retard perdent le bénéfice de

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents)
N° 122. — Pour une seule insertion : 6 fr.
Par annonce de 6 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

TARIF

Pour une seule insertion : 6 fr.
Par annonce de 6 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

N° 122. — A VENDRE, beaux Plants de Vignes, boutures et racinées, choix extra. — Blancs: 4886, 5276, 5409, 8206, 10173, Baco 22 A, Bertille 450. — Rouges: 4643, 5137, 5455, 7053, 8357, 8745, 8748, 10096, 10878, Gaillard n° 2, Bertille 2862, Baco n° 1. — Plants greffés: 3309, choix extra. — Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Gros-Plant, Malvoisie. — Hybrides greffés: 8753, 10173, 10986, Seyve-Villard 5276. — Rouges: 5455, 7053, 8357, 8745, 8748, 10096, 10878, 11803. Authenticité garantie. Prix sur demande. Souscription ouverte pour toutes variétés de plants pour automne 1939 aux meilleures conditions. — S'adresser chez Allard Jules fils, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.), Tél. 21.

N° 149. — 10 pomiers tieg 2 m. cideur ou couteau, 150 fr.; 10 pommiers quinquenails variés, 60 fr.; 10 pommiers gares et tous autres fruitiers. — Plants de vignes: Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Grosloir, Colombard, Gamay, Hybrides racinées et greffés 5455, 8745, 7053, 4643, 5276, etc. Bois pour greffage. Tarif franco, J. Foulon, rue du Puisset-Doré (M.-et-L.).

N° 171. — Très belles GRIFFES D'ASPERGES sélectionnées. — Grosse hâtive d'Argenteuil. Nombreuses références. S'adresser Félix Jouis, Pierre-Percée, Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

206. — A AFFERMER pour le 23 Avril 1940, à moitié fruits ou à pr. d'argent, la ferme du Château de Montbert contenant 38 Ha, dont 15 en prairies; beaux et vastes bâtiments d'exploitation. Fleury, Château de Montbert.

209. — A LOUER pour Toussaint 1939, ferme à moitié, contenant 6 hectares environ, en vignes, prés et terres, près Nantes. Fermier connaissant bien la vigne et soins à donner aux vins. S'adresser au Syndicat.

210. — A LOUER à Vertou, pour la Toussaint 1939, une ferme de 6 Ha, comprenant terres, prés et vignes. S'adresser au Syndicat.

212. — A LOUER petite ferme 11 Ha 1/2 d'un seul tenant, située en Carquefou, pour la Toussaint prochaine. S'adresser au Syndicat.

213. — A VENDRE petite batteuse-vanneuse avec moteur 10 chevaux, bon état. S'adresser au Syndicat.

214. — A VENDRE très bonnes vaches de 4 ans et taureau nantais, Parthenay; deux suitées de 8 mois dont une apte à la charrie, une génisse 1 an et le taureau 1 an, très conformés, la reproduction; pouvant délivrer confiant de naissance et cartes d'inscriptions au Herd-Book. S'adresser à Langlais Julien, la Ravellière, en Casson (L.-I.).

215. — A LOUER à moitié au 1^{er} Novembre 1939, une propriété située canton de Vertou, comprenant vignes, terres, prés et taillis. S'adresser au Syndicat.

216. — A LOUER à moitié fruits une ferme de 32 Ha, à Saint-Gildas-des-Bois, pour la Saint-Michel prochaine. S'adresser à Mme Geoffraud, la Haridais, Saint-Gildas-des-Bois (L.-I.).

217. — A VENDRE cause cession, camion Latil 2 T. 14 chevaux, bon état. Adresse: Guichard, Carquefou, L.-I.

DEMANDES

45. — ON DEMANDE ménage d'un certain âge, homme chauffeur-jardinier; femme non occupée; conviendrait retraités. S'adresser au Syndicat.

48. — Sommes acheteurs PEULIERS sur pied ou abattus, meilleur cours. Sclerie du Champ de Mars, Nantes.

54. — HOMME MARIE, jardinier, toutes mains, permis de conduire, 39 ans, demande place dans propriété. S'adresser au Syndicat.

55. — ON DEMANDE bonne à tout faire, sachant cuisine, 30 à 40 ans, 2 maîtres; confort moderne. Mme Chevaller, rue Tricot, Guérande.

56. — ON DEMANDE un commis et une bonne pour maraîcher. S'adresser chez M. Guilou, Basse-Chénais, Doulon (L.-I.).

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Nantes, le 30 mars.

Avoine grise ou noire Bretagne, 110; bigarrée Bretagne, 111; Sarrazin Bretagne, 148; Orges Iradiques Côtes-du-Nord, Incoité, Maroc, 10. Son région, bonne fabrication, 101; Mais Indo-Chine, 133; Riz Saigon N° 1, 134; Paille de Blé, pressée, 520; bottée, 530.

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kgs départ des lieux de production.

Pailles et Fourrages

Balles pressées, haute densité, aux 100 kgs, départ: Paille de blé et avoine, Nord, Pas-de-Calais, 33 à 35,50; Centre, 35 à 35,50; Orges ou Escourcons: Indre, Cher, Loiret, 30 à 30,50; Aisne, Nord, 30,50; Paris, Franche-Comté, Aisne, 59 à 60; Luzerne: deuxième coupe, Aisne, Oise et Marne, 69 à 70; Trèfle, 63 à 65.

Animaux de Boucherie

Cours du 24 mars 1939

610 VEAUX. — 1^{re} qual. kil. vif, 5,50 à 8, rentrés à Nantes. — 30 BŒUFS. — Devant: 1^{re} qual., le demi-kilo net, 3 à 3,50; 2^e qual., 2,50 à 3, 3^e qual., 2 à 2,50. — Derrière: 1^{re} qual., le demi-kilo 6,50 à 7,25; 2^e qual., 6 à 6,25; 3^e qual., 4 à 5. — 181 MOUTONS. — 1^{re} qual., le demi-kilo, 9 à 12 fr.; 2^e qual., 8 à 9 fr.; 3^e qual., 7 à 12 fr.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 29 mars.

Artichauts, les douze, 10; asperges, la botte d'une livre, 11; betteraves, les douze, 9; carottes, le paquet, 2,50; choux-fleurs, les douze, 4,50; choux verts, les 12, 11; cresson, les douze, 9; chicorées, les douze, 6; laitues, les vingt, 20; navets, le paquet, 1,50; oignons, le kilo, 2,30; poireaux, la botte, 7 à 12; pommes de terre, le kg, 0,75; radis, les douze, 7; salsifis, le paquet, 2; sorbonnières, le paquet, 3,25; pommes, le kilo, 2,50.

MARCHE DES INNOCENTS

Paris, 29 mars.

POMMES DE TERRE

Cours du Comité Interprofessionnel: Les 100 kilos, vrac départ: Rosa Ardennes, Meuse ou Marne, 78 à 80; Sarthe, 73 à 75; Loiret, 75; Bretagne, 55 à 60; Saucisse Rouge, Bretagne tout venant, 50 à 52; grosses de 70 grammes, 55 à 56; de 100 grammes, 58 à 60; Loiret, 73 à 80; Etoile du Nord, du Loiret, 48; Institut de Beauvais, Sarthe et Mayenne, 35 à 36; Bretagne, 35 à 36; Eclaircillon (Brie) Nord, 49 à 50; Oise, Somme, Aisne, 47 à 48; Loiret, 56 à 58; Sarthe, 50 à 54; Paris (culture) Incoité, Ronde Jaune, Bretagne, 34 à 36; Sarthe, 34 à 37; Mayenne, 32 à 36; Loiret, 36; Aisne, 34 à 35; Auvergne, 35 à 36; Limousin, 35 à 36.

CAROTTES

Hausse importante. Cours du Comité, les 10 kgs, logis départ: Meaux ou St-Omer, 150 à 160.

NAVETS

48 à 50 pour départ Alsace, logé.

OIGNONS

Les 100 kgs, logés départ: Mazé, Verberie ou La Fère, 275 à 280; Poltoul, 230 à 240.

Légumes Secs

Les 100 kgs, logés départ: flageolets du Nord, 450; lingots du Nord, 465; Vendée, 475; Landes, 420; Plats du Midi, 455; Cocos Vendée, 430; Brezins Vendée, 420; Cheveries extras, 525; ordinaires, 450 à 480.

Graines Fourragères

Les 100 kgs, marchandise logée: Luzerne Provence, 1550 à 1650; de Pays, 1350 à 1550; marais Vendée, épuisée; sainfoin double, 320 à 330; lotier, 1000 à 1025; minette décortiquée, 650 à 750; en cosques, 300 à 325; trèfle violet Nord-Centre, 1400 à 1500; Bretagne, 1500 à 1600; trèfle blanc, 2300 à 3000; hybride, 1300 à 1450; janne, 520 à 580; ray-grass d'Italie, de Mayenne, 420 à 450; ray-grass anglais, 475 à 520; ports vesces de printemps, 200 à 220.

CIDRE

En Vallée d'Auge, les cours sont de 10 à 11 fr. 50 le degré hecto départ: en Sarthe-Perche, 8 à 9 le degré hecto; Loiret départ; et en Bretagne, 6,50 à 7 le degré hecto départ, mais avec peu de densité.

EAU-DE-VIE DE CIDRE

La physionomie du marché reste la même que les semaines écoulées, c'est-à-dire sans activité. Les cours, malgré le manque d'affaires, se tiennent sans faiblesse de 715 à 750 francs l'hecto 100°, suivant époques de livraison et qualité départ Ouest-Normandie. Ces prix sont surtout nominaux.

Cours des Vins

Muscadet 575 à 700 fr.
Gros-Plant 325 à 375 fr.
Seubels 325 à 375 fr.
Othellos 300 à 350 fr.
Noah, selon degré 225 à 275 fr.
Vin du Midi, le degré 14,70 à 15,50

Dans le Midi, marché calme. Par endroits, les cours ont légèrement progressé. Mais dans l'ensemble, il n'y a pas de modification appréciable par rapport à la semaine précédente. Les vins de 8° valent 15 francs et ceux de 10° atteignent 17 francs, soit 120 et 170 francs l'hecto.

HALLES CENTRALES

Paris, 29 mars.

BEURRES. — Cours extrêmes et cours moyens. — En motte contrainte.

Des Laiteries Coopératives Industrielles, le kilo: Normandie 28,50 à 31 (29); Charente, Poitou, Touraine 27 à 32 (29,70).

Malades: Normandie 27 à 29 (28,40); Bretagne 27 à 29 (28).

Autres provenances: 22, 28,50, 27,70.

En demi-kilo: non salé 27, 28,50, 27,50; salé 22, 28,50, 27,70.

Arrivages: 2.558 colis, 29.100 kilos.

Ressorte: 2.957 tonnes.

Vente peu active, avec baisse des prix plus accentuée. Les centrifuges ont fléchi de 0,50, ainsi que les moyens malaxés et ordinaires. Ressorte assez importante. Il a été vendu 2.072 tonnes.

ŒUFS. — Cours soutenus: Picardie et Normandie 450 à 580; Bretagne 400 à 500; Poitou, Touraine, Centre 450 à 580.

Arrivages: 732 colis, 57.330 kilos.

Ressorte: 817 kilos.

VOLAILES. — Mortes. (prix moy.). le kilo: Nantes 23; Gâtinais 26; Bresse 30; Charentes 26,50; congéles 25; poules 20.

Poulets vivants: le kilo, 19,50; poules et vieux coqs vivants 16,50.

Lapins morts: du Gâtinais 15,50; autres catégories 15,25.

Arrivages: 44.000 kilos.

Ressorte: de la veille, 1.200 kilos.

FROMAGES. — Les dix: Brie moy. moule 210, le cent; Coulommiers divers 390; camemberts Normandie 430; divers 300; Mont-D'Or 175; Pont-l'Évêque 320; Chèvre 600; le kilo: Roquefort 18,75; Gruyère Emmenthal 14; Comté 14; Bleu 12,50; Port-Salut 11,50; Cantal 12,80.

VIANDES. — Le kilo: Bœuf: Quartier derrière 10,50; quartier devant 4,50; aloyau 17; train entier 11; globe 12; cuisse 11; paleron 7; pied 6,50; plat de côte 5,50; collier 5; pis 4,50.

Veau: Entier 15; cuisseau et carré 18,50; basse complète 11,50.

Mouton: Agneau de lait 19; entier 16; gigot 20; milieu à 8 côtes 32; épaule 14; poitrine 7,50.

Porc: Demi 13; longe 15,50; filet 16,50; rein 13; jambon 18; poitrine 13; lard 7,50.

LEGUMES. — Les 100 kilos: artichauts d'Algérie, le cent, 125 à 200 (170); Créances 150 à 240 (210); de Meaux 120 à 170 (160); champignons de couche 800 à 950 (880); chicorées 700 à 750 (720); choux, le cent, 150 à 200 (180); choux-fleurs, le cent, de Bretagne 300 à 450 (450); épinards 400 à 480 (440); haricots verts du Maroc 800 à 1500 (1200); flageolets secs 550 à 580 (570); laitues Nantes 1000 à 1600 (1300); navets nouveaux de Nantes, le hecto, 1,75 à 2,25 (2); communs 120 à 140 (170); mâche 1000 à 1300 (1200); oignons secs 180 à 250 (230); oseille 900 à 1200 (1100); persil 2400 à 3200 (2800); poireaux, les 100 bottes, communs 550 à 700 (625); de Montesson 650 à 800 (750); pois verts Algérie 450 à 680 (600); Midi 800 à 1000 (900); pommes de terre Algérie 200 à 370 (280); Hollande 100 à 140 (120); saucisse rouge 100 à 120 (110); radis Paris, 3 bottes, 3,50 à 4 (3,75); radis de Nantes, 100 bottes, 70 à 115 (100); romaines, le cent, 250 à 300 (275); topinambours 60 à 100 (80).

Marché faiblement approvisionné.

Vente très calme et fluctuations peu nombreuses dans les prix. Hausse sur petites laitues de Nantes et persil. Baisse dans les chicorées, choux nouveaux, poireaux communs et radis de la région parisienne.

FRUITS. — Les 100 kilos: bananes 460; citrons 340; dattes 580; figues sèches 500 mandarines 900; noix 750; oranges Espagne 700; Algérie 700; saucisses 750; poires de choix 1500; pommes de choix 900; communs 300; tomates 800; le kilo: raisin blanc 28; la pièce ananas 30; la caisse pampelounes 135.

MARCHE AUX CHEVAUX

Paris-Vaugirard, 29 mars. — Chevaux français, amenés 169, vendus 148, renvoi 21; chevaux étrangers, amenés 35, vendus 10, renvoi 16.

Anes et ânes 2, amenés 2, vendus 1. Les chevaux de boucherie ont été vendus de 400 à 3.400 fr. par tête, soit de 2,50 à 6,40 au kilo vif. Le kilo net: 1^{re} qualité 9,40; 2^e qualité, 6,90; 3^e qualité, 5; extra, 10,70.

Vente toujours mauvaise et très difficile.

directement. C'est pourquoi il stoppa après avoir roulé quelques minutes, à proximité de Fandall Avenue, l'un de ces petits carrefours modernes qui, avec leurs cinémas-palaces, leurs grands magasins, leurs lunchs-rooms, leurs luxueuses entreprises de pompes funèbres, représentent dans toutes les nouvelles cités américaines le quartier chic recherché de tous les gens arrivés à quelque situation plus ou moins stable. Jasper Holt descendit de voiture et fit semblant d'y taper les roues pour voir s'il y avait assez d'air. Tout en le faisant, il lança quelques coups d'œil discrets à l'entour, et comme il ne vit pas un visage de connaissance, il se dirigea résolument vers le Parthenon Confectionary Store, établissement spécialisé dans la fabrication de ces ingénieuses boîtes de friandises qui ressemblent à s'y méprendre à des livres réels.

Jasper regarda fixement la riche collection de livres-imitation, en choisit deux dont les titres lui parurent assez convenables et pria le vendeur grec de les remplir de bonbons de chocolat les moins chers et de bien les envelopper. De la confiserie? J'aspé dans une librairie voisine où, parmi un gros assortiment de romans réels, il arrêta son choix sur deux ouvrages du même genre sentimental que celui des titres des boîtes de bonbons qu'il venait d'acheter. Les livres enveloppés, il quitta la librairie pour aller dans un lunch-room où il demanda un sandwich quelconque et

une tasse de café. Assis à une petite table, dans un coin assez obscur de la salle, Jasper avala en hâte son sandwich, but son café d'un trait, retourna à sa voiture et, une fois là, jeta de nouveau quelques coups d'œil discrets autour de lui.

Un moment, il parut reconnaître un homme qui s'approchait mais il n'en était pas sûr. A la banque, enfermé dans la cage de sa caisse, il ne voyait généralement que la partie supérieure des clients, c'est pourquoi il ne les reconnaissait pas souvent quand il les rencontrait dans la rue. Par ailleurs, il lui semblait extraordinaire de constater que ces mêmes personnes qui, pour lui, ne possédaient que des faces et des mains, lesquelles présentaient des chèques et recevaient de l'argent en espèces, il lui semblait extraordinaire que ces personnes pussent marcher et eussent des jambes, des allures et des manières comme de vrais êtres humains.

Il s'immobilisa à la bordure du trottoir, se mit à fixer une boutique, les lèvres pincées, donnant l'impression d'un homme curieux examinant un édifice qu'il voit pour la première fois. En même temps, il suivait obliquement du regard l'homme qui avançait toujours dans sa direction. A une distance de quelques pas, celui-ci branla la tête et salua Jasper Holt.

Bonjour, monsieur le caissier. Comment ça va?

Visiblement surpris, Jasper fit: « Oh! oh! Et vous, comment allez-

MARCHÉS RÉGIONAUX

Angoulême. — Poulets, la livre, 8 à 8,50; canards 3,50 à 4,50; pigeons, la couple, 8 à 10; lapins, la livre 3,75 à 4; œufs, la douz., 4,50 à 5; beurre, le demi-kilo, 15 à 15,50; veaux, le kg, sur pied 6,50 à 7,50; porcs 8,50 à 8,60; porcs de lait 280 à 300.

CANDE, 27 mars. — Blé, les 100 kgs 191; orge, les 100 kgs, 130 à 140; avoine, les 100 kgs, 125 à 135; paille, les 1.000 kgs, 450 à 530; foin, les 1.000 kgs, 800 à 1.000; poules, la couple, 40 à 45; poulets, la couple, 45 à 50; canards, la couple, 35 à 38; œufs gras, le kilo, 10 à 12; œufs maigres, la pièce, 30 à 35; lapins, la pièce, 13 à 15; lapins de garenne, la pièce, 7 à 7,50; pigeons, la couple, 10 à 11; œufs, la douzaine, 4,75 à 5; beurre, la livre, 14,05 à 15,50; porc gras, le kilo, 8,25 à 8,50; porc maigre, le kilo, 8,50 à 9,50.

Blain, 28 mars. — Blé, 209 (taxe officielle); farine, 294-296; son, 112 fr. les 100 kgs; avoines, 120-128; seigles, 120-125; orge, 120-130; sarrazin, 140-150; riz, 155 les 100 kgs; paille, 450-500 les 1.000 kgs; foin, 1.000-1.100 les 1.000 kgs; beurre de laiterie, 16-16,50 la livre; beurre ordinaire, 15-15 la livre; œufs, 4,75-5 la douzaine; lait, 1,30 le litre; volailles, poules et poulets, suivant âge et qualité, 20-45 le couple (6-6,50 la livre vif); œufs, 38-40 pièce (6,50-7 kg vif); canards, 16-20 (6,50-8,50 kg vif); pigeons, 10-12 la paire; lapins domestiques 18-25 pièce (6,50-7 kg vif); bœufs, 3,80-4,10 le kg; vaches, suivant âge et qualité, 2,70-3,15 le kg; taureaux, 3,80-4 le kg; génisses, 4,20-4,70; veaux, 5,50-7; moutons et agneaux, 5-7.

Porcs gras, 8,40-8,50 le kg; porcelets de 6 semaines à 2 mois, 200-250 frs la pièce; courants, 260-460.

Cidre: 100-120 frs la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus); du Gâtinais, 0,90 le litre.

Pommes de terre: 75 à 100 francs les 100 kgs, suivant espèce.

St-Etienne-de-Montluc. — Poulets, la couple: gros 50 à 55, moyens 40 à 45, petits 30 à 35; lapins, la pièce 14 à 18; œufs, la douz., 4,80; beurre, le demi-kilo, 15 à 15,50; veaux, le kg, 6 à 8.

Clisson. — Blé taxé; farine 235; avoine 125; son 110 à 115; laitière 400 à 500; pomes de terre 60 à 70; foin, les 500 kg, 475; paille 270 à 275; poulets, la couple: gros 53 à 58, moyens 43 à 52, petits 38 à 42; lapins, la pièce 10 à 20; œufs, la douzaine 5 à 5,25; beurre, le demi-kilo: de ferme 14 à 16; de boucherie 15; bœufs gras, le kg, sur pied, 3,50 à 4,50; bœufs de travail, la paire, 5,500 à 7,500; vaches grasses, le kg, 3 à 4,25; vaches laitières, l'unité 1,500 à 3,500; veaux, le kg, 7; génisses 5; porcs 8,80; porcs de lait 280 à 350.

Indispensables dans toute exploitation agricole pour le traitement des arbres fruitiers, des légumes, des céréales, des herbes dans les bûches, la lutte contre le doryphore, le traitement de la vigne, la désinfection des étables, écuries, etc. Contenance 15 litres, fabrication très robuste.

En CUIVRE ROUGE 235 »

En CUIVRE PLOMBÉ 250 »

Prix nets pour nos adhérents, appareils à prendre à nos Bureaux ou départ Nantes.

Ces prix ne seront valables que jusqu'à épuisement des quantités restées.

Nous pouvons fournir en supplément:

Rampe plombée pour l'acide: A 3 jets 49 fr.

A 4 jets 58 fr.

Allonges de lances pour arbres fruitiers: Longueur 0 m 50 15 fr.

Longueur 1 m 00 25 fr.

la vigne Le 66

Primeur ENGRAIS SALMON

PERSYN et BOUCAUD

28, rue du Gué-Robert, NANTES

Pour dérocher, dessoucher, creuser vos abreuvoirs et vos fosses de plantation pour arbres fruitiers, employez l'EXPLOSIF AGRICOLE

Avec lui le travail est facile, rapide, économique. Notice gratuite sur demande à Raymond POIRIER, Ingénieur — CRAON (Mayenne)

Contre les parasites agricoles et des animaux domestiques

BORTOX

la gamme de tous les insecticides à base de Roténone du Derris

Documentation gratuite sur demande à Cie Bordelaise 24, rue du Calvaire, Nantes

POUR détruire les TAUPES

UN SEUL PRODUIT: "la Taupinase DELBA" Efficacité remarquable

Economie. Flac.: 9 fr. et 4,50, t^{tes} pharmacies et exclusivement en pharmacie

Le carbonate de soude Solvay est en vente chez les négociants de produits chimiques et d'engrais, ainsi que dans les Syndicats Agricoles

Pour tous renseignements adressez-vous à: MM. SOLVAY et C^{ie} (référence 120) 69, Avenue Victor-Emmanuel III PARIS (VIII^e)

Pour la DESTRUCTION Facile, Rapide et Économique du DORYPHORE

Employez la POUDRE DORYPHOX des Établissements PETIT-MONTEGIBERT (Mon fondée en 1866 à Palaiseau S.-et-O.) Représentants et Dépositaires demandés

78^e ANNÉE D'EXISTENCE 1.000 MACHINES EN STOCK LE PLUS GRAND CHOIX DE MEUBLES

STELLA - NANTES 21, Chaussée de la Madeleine CATALOGUES RENSEIGNEMENTS Démonstrations - Liste des Agents gratuits sur demande. CYCLES, TRICYCLES, TANDEMS pour tous les goûts. - A TOUS LES PRIX -

GRANDE VENTE EXCEPTIONNELLE FEVRIER, MARS, AVRIL

PLUS DE 20.000 arbres fruitiers formés, toutes forces: Pommiers, Pruniers, Noyers, etc., en sujet irréprochable à TOUT A MOITIÉ PRIX.

</